

Les TPE, une réalité dans tous nos branches !

55,3 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche du numérique, de l'ingénierie, des études & conseil et de l'évènement.

65 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des avocats.

65 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

42,7 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des greffes des tribunaux de commerces.

93 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des études d'huissiers de justice.

83 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires.

68 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des études de notaires.

63 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des cabinets d'experts en automobile.

93 %

Des entreprises ont moins de 11 salarié-e-s dans la branche des Experts comptables et Commissaires aux comptes.

Face à cet éclatement du salariat, dans nos différentes branches, nous devons, pour acquérir de nouveaux droits et préserver les anciens, nous rassembler autour de valeurs comme l'indépendance, la démocratie, le respect mutuel et la cohésion sociale.

C'est ensemble que nous construirons les droits du 21^e siècle.

Salariés des très petites entreprises

Élections TPE 2016

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS

la
cgt

tpe.cgt.fr



Salarié-e-s des TPE, qui travaillent dans des petites entreprises de moins de 11 salarié-es dans les secteurs des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études, des prestataires de services, la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes assure votre défense depuis des années.

Donnez lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT !

Madame, Monsieur,

Salarié-e d'une très petite entreprise vous êtes appelé-e à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (*conventions collectives, accords interprofessionnels*).

Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'homaux** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salariés d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES QUE NOUS CRÉONS :

1.800 €/mois

C'est le salaire minimum que nous revendiquons pour un salarié sans diplôme.

32 h

C'est la durée hebdomadaire nécessaire pour créer des millions d'emplois. Pour travailler tous, travaillons moins !

Droit à la formation

La formation professionnelle doit permettre, aux salarié-e-s, de franchir les étapes d'une trajectoire professionnelle choisie et évolutive.

3.218 €/mois

C'est le salaire minimum que nous demandons pour le premier niveau de la catégorie « Cadres ».

60 ans

Comme âge de départ à la retraite à taux plein. Et même 55 ans pour celles et ceux qui ont eu une carrière longue et/ou pénible.

Droit à la santé

Nous militons pour la création d'organisations du travail qui ne soient pas destructrices, mais qui permettent l'épanouissement de tous.



POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS

la
cgt
tpe.cgt.fr

LA CGT S'ENGAGE À PORTER CES EXIGENCES À TOUS LES NIVEAUX, DANS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES, AU PLAN INTERPROFESSIONNEL, AU SEIN DES TERRITOIRES.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE contribue, avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11, à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50 % des salariés des TPE précisent ne pas connaître leurs droits.

Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. La CGT, malgré ce qu'en dit la légende, est souvent signataire d'accords, mais seulement et toujours dans l'intérêt des salariés. Dans l'intérêt de ceux qui par leur travail, leur métier, créent les richesses de l'entreprise. Comme en 2012 aux dernières élections TPE, ensemble, par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

AGIR POUR LA FORMATION

La CGT milite pour une formation de qualité, accessible à tous, et permettant aux salarié-e-s d'évoluer tout au long de leur vie. Et cette volonté, la CGT la porte au sein des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui gèrent les fonds dédiés à la formation professionnelle, où elle agit pour que soient priorisées les formations qualifiantes. Mais aussi que ce fond ne soit pas exclusivement réservé aux grosses entreprises, mais bien à celles et ceux qui en ont le plus besoin, au vu des faiblesses de financement de leur entreprise, à savoir les salarié-e-s des TPE que vous êtes.

Nous agissons aussi au sein des conseils d'administration de certaines écoles professionnelles (ENADEP, ENPP, etc.) pour le respect des mêmes règles.

DÉFENDRE LES RETRAITES

Alors que l'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer (63 ans selon certaines études), le gouvernement et certaines organisations syndicales sous la pression du MEDEF, ont reculé, de fait, l'âge de départ à la retraite à taux plein à 63 ans. La CGT refuse cet allongement de la durée de cotisations qui ne résout aucunement le problème du financement, lié à la fois à un sous emploi chronique et aux exonérations dont bénéficient les entreprises (30 milliards d'euros en 2009).

Sachant que la bonne gestion des caisses de retraites (CREPA, CRPCEN, CARCO, etc.) permet de garantir un financement des retraites, les administrateurs CGT veillent à ce que l'argent soit utilisé à bon escient pour le bien collectif.

ELECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016, nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avons une élection spécifique pour élire les juges prud'hommes. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salarié-e-s votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement pour la CGT, pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, de travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salarié-e-s.

Avec la CGT pour les salarié-e-s des TPE LUTTONS ENSEMBLE !

Depuis 2012, date de la dernière élection TPE, notre Fédération a été de toutes les luttes contre les régressions sociales fomentés par le MEDEF avec la complicité du gouvernement, et parfois d'autres organisations syndicales.

Que ce soit l'attaque à l'encontre du Code du travail, via les lois portées par les ministres Rebsamen puis El Khomri, qui n'ont d'autres intérêts que de supprimer les maigres garanties que pourraient encore avoir les salarié-e-s (dérèglementation en matière de temps de travail, inversion de la hiérarchie des normes, affaiblissement des moyens d'actions de l'Inspection du travail, etc.), et notamment dans les TPE où le « fait du Prince », est une réalité de tous les jours ;

ou encore la remise en cause de la Sécurité Sociale, avec l'obligation de mettre en place, pour l'ensemble des salarié-e-s, une couverture santé complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

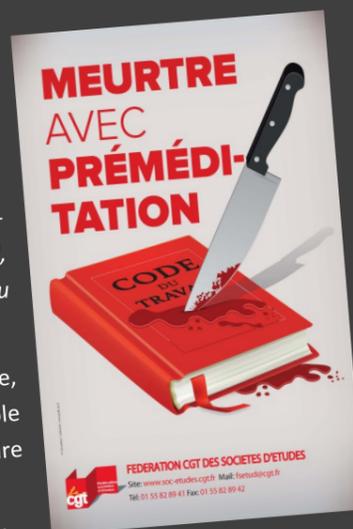
Alors même que le patronat refuse toute hausse des cotisations sociales pour améliorer la prise en charge par la Sécurité Sociale, il accepte volontiers de payer pour une complémentaire santé privatisée. Le but étant d'en finir à plus ou moins long terme avec la Sécurité Sociale construite, depuis 1945, sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité ;

ou même de la remise en question du statut d'un certain nombre de professions réglementées dans le cadre de la loi Macron (Avocats, offices ministérielles, experts, AJMJ) qui sous couvert d'améliorer la compétitivité, a surtout ouvert la voie à une dérégulation de ces secteurs d'activité, dont les premiers touchés ont été les salarié-e-s.

D'ailleurs, lors de la discussion de cette loi, nous avons su mettre nos différends de côté, et nous avons travaillé de concert avec le patronat des secteurs concernés pour demander le rejet de cette loi.

Mais notre action ne s'est pas limitée à dénoncer des projets de loi néfastes pour les salarié-e-s, nous avons été aussi force de propositions, ce qui a permis l'amélioration de la loi par rapport au projet initial.

« Celui qui combat peut perdre
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »
(Bertolt Brecht)



ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises.

Non seulement, nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent en porte à faux avec notre travail. Coincés entre des responsabilités et une stratégie nous pouvons être prisonniers d'aléas économiques que nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « low cost » nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- Une garantie de l'emploi,
- Un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,
- Une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut du cadre dans lequel la

rémunération ne saurait être en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait donc des plus difficiles d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilités. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat CGT.

POUR NOUS CONTACTER

Fédération CGT des Sociétés d'Études

263 rue de Paris - Case 421
93516 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41

📠 01 55 82 89 42

✉ fsetud@cgt.fr

🌐 <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

📘 <https://www.facebook.com/fsetud/>

🐦 <https://twitter.com/FSETUD>

